

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19H10

Présents : Mesdames BARNAY S, PERRIER M, , DURQUE D, REAUX D , LIPPENS C, RODES M, DECHAUME I, Messieurs PILLOT D., PISSELOUP J.

Etaient absentes : BRIE I, COURAUD F

Le conseil d'administration a choisi pour secrétaire de séance : Mme BARNAY Suzanne

DELIBERATIONS

-Convention de partenariat avec Présence Verte :

Une rencontre a eu lieu avec une représentante de « Présence Verte », association créée par la MSA, apportant un service de téléassistance aux personnes plus ou moins en perte d'autonomie.

La téléassistance des personnes consiste à équiper une personne à son domicile d'un déclencheur et d'un transmetteur lui permettant d'alerter immédiatement une centrale d'écoute au moyen d'une simple pression exercée sur un bouton. La centrale d'appel dialogue avec la personne et/ou lance une demande d'intervention auprès du réseau de solidarité, des services d'urgence et de santé.

Présence Verte s'engage à installer les équipements et le suivi.

Le partenariat Présence Verte-CCAS de Saint-Symphorien de Marmagne permettra aux personnes intéressées de bénéficier de tarifs réduits selon les formules choisies (20 euros au lieu de 40 euros pour les frais d'installation et sur les tarifs d'abonnements mensuels (27.50 euros au lieu de 29.90 euros) pour la formule de base.

De plus, les personnes relevant du régime de la MSA auront une prise en charge complémentaire de leur caisse.

Les aides APA, la déduction d'impôt, entrent aussi en considération pour le reste à charge des personnes.

Le CCAS décide de signer cette convention afin que les personnes intéressées puissent avoir des tarifs intéressants. Cette convention nous lie pour 1 année renouvelable à la date anniversaire, nécessite 1 correspondant unique pour enregistrer les demandes préalables en Mairie (Madame BARNAY a été choisie).

Selon le nombre de demandes, le CCAS décidera ultérieurement si une participation financière du CCAS sera mise en place.

DOSSIERS EN COURS / INFORMATIONS

- Point de réflexions sur les fêtes de fin d'année des anciens : musique, colis des aînés .

le banquet se tiendra le 25 Novembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 00.

Le conseil d'administration donne acte au Président pour les diverses communications prises en séance. Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Président du CCAS de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 31.05.2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE le 30.05.2018

Le Maire, J. PISSELOUP



Signature of Jean Pisseuloup and official stamp of the CCAS of Saint-Symphorien de Marmagne.